



**24 MOIS DE SPÉCIALISATION EN ALTERNANCE POUR :**

- Remplir les fonctions administratives, comptables, commerciales et humaines.
- Représenter l'entreprise auprès des clients, des fournisseurs et divers organismes et être le collaborateur privilégié du responsable ou d'un cadre dirigeant.

# BTS AG

Assistant de Gestion PME-PMI  
à référentiel commun Européen

## LES MÉTIERS PRÉPARÉS

- Assistant(e) de gestion
- Assistant(e) commercial(e)
- Assistant(e) de direction

# 7

## AXES

### GESTION DE LA RELATION CLIENTS/FOURNISSEURS

- Développer et maintenir la relation client
- Administrer les ventes
- Choisir les fournisseurs
- Acheter et suivre les achats

### ORGANISATION & PLANIFICATION DES ACTIVITÉS

- Organiser et améliorer le travail administratif
- Organiser des activités
- Participer à une organisation de travail collaboratif

### LA PERENNISATION DE L'ENTREPRISE

- Participer à la démarche qualité
- Contribuer au développement de l'Entreprise

### GESTION DES RESSOURCES

- Gérer les immobilisations
- Gérer les ressources financières
- Gérer l'information

### GESTION & DÉVELOPPEMENT RH

- Participer à la gestion des ressources humaines
- Suivre la gestion administrative du personnel

### GESTION DES RISQUES

- Participer à :
  - la gestion des risques informatiques
  - la protection des personnes
  - à la gestion des risques financiers

### COMMUNICATION GLOBALE

- Réaliser la communication interne et externe



# 80%

## d'insertion professionnelle

6 mois après l'obtention de leurs diplômes,  
+ de 80% des alternants s'intègrent sur le marché  
du travail.

# BTS AG

Assistant de Gestion PME-PMI  
à référentiel commun Européen

## DIPLÔME

Brevet de Technicien  
Supérieur de niveau III  
(BAC + 2) :

**BTS Assistant de Gestion**  
à référentiel commun Européen

## DURÉE DE LA FORMATION (À TITRE INDICATIF)

Contrat de 24 mois en alternance :  
1 semaine au CFA  
1 semaine en entreprise

### LES CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre titulaire d'un BAC ou d'une certification de niveau IV.
- Avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
- Salariés : sous réserve d'une prise en charge

### LES PUBLICS ÉLIGIBLES

- Personnes de moins de 31 ans
- Demandeurs d'emploi inscrits ou non auprès de Pôle Emploi
- Salariés d'entreprise (CIF, Période de Professionnalisation...)

### LES DÉROGATIONS (APPRENTISSAGE)

- Au delà de 30 ans (créateur d'entreprise ou travailleur handicapé)
- Possibilité d'accueillir en période hors cycle

**CFA Centre de Formation CM.CCI du Cher**

149-151 rue de Turly 18000 BOURGES T. 02 48 23 53 73 @. cfa@cfa-bourges.fr  
[www.cfa-bourges.fr](http://www.cfa-bourges.fr)

Géré par les Chambres de Métiers de Commerce et d'Industrie du Cher avec le concours financier du Conseil Régional et du Fonds Social Européen • SIRET 308 049 725 00036 - APE 8532Z

